

LYCEE JEAN PAUL DE ROCCA SERRA  
RUE VINCENTELLU D'ISTRIA  
BP 140  
20538 PORTO VECCHIO CEDEX

## REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

### I) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Personne responsable du marché : Monsieur le Proviseur du lycée Jean Paul de Rocca Serra

Comptable assignataire : Madame l'Agent Comptable du lycée Jean Paul de Rocca Serra.

### II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

### III) Objet du marché :

Le marché a pour but l'organisation (transport et hébergement) d'une formation du personnel en Finlande sur 2 sites (Helsinki et Rovaniemi) pour 36 adultes du 22/02/2020 au 01/03/2020. Le personnel sera en formation professionnelle en journée.

Il sera composé de 3 lots :

- Lot 1 : Vol Corse/Paris
- Lot 2 : Helsinki (transport et hébergement en demi pension)
- Lot 3 : Rovaniemi (transport et hébergement en pension complète)

### IV) Description des fournitures ou prestations :

Ce voyage aura lieu du samedi 22 février 2020 au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020 d'une durée de 9 jours et 8 nuits ; il aura pour destination la Finlande (circuit voir programme ci-joint). Le nombre de participant est de 36 adultes.

Le marché sera composé de 3 lots.

Lot 1 : Transport Vol Corse (Figari ou Bastia) /Paris aller/retour  
Sur compagnie régulière avec 1 bagage en soute **cf fiches contraintes**  
Le groupe peut être divisible.

Lot 2 : HELSINKI transports et hébergements en demi pension (ATTENTION 2 DEVIS A FOURNIR)

Le groupe peut être divisible pour les vols.

**Important : En cas de lot 3 infructueux c'est la variante N°2 du lot 2 qui sera prise en compte.**

- transfert du groupe d'ORLY aéroport vers hôtel aéroport CDG et hébergement en demi pension à Paris le samedi 22/02/20 (proximité aéroport Charles de Gaulle)
- Vol Paris / Helsinki aller/retour départ dimanche 23 /02/2020 et retour dimanche 1<sup>er</sup> /03/2020 au plus tard arrivée à 17h sur Paris. Sur compagnie régulière avec 1 bagage en soute

**Cf fiches contraintes**

- Transfert du groupe CDG aéroport vers Orly aéroport le dimanche 1 er mars 2020
- Transfert du groupe Helsinki aéroport vers Hôtel centre ville le dimanche 23 février 2020 et dimanche 1<sup>er</sup> mars
- Visite guidée de la ville d'Helsinki (2h max)
- Hébergement à Helsinki (quartier Helsinki centre proximité Helsinki central railway station)

Variante 1 (devis N°1) : hébergement en demi pension pour 4 +1 nuits **cf fiches contraintes**

- transfert du groupe (variante 1 uniquement) Hôtel centre ville vers aéroport Helsinki le jeudi 27 février 2020 et samedi 29 février 2020.
- Transfert bus du groupe Helsinki Hôtel centre ville vers Vantaa lieu de formation (Variante 1 : 4 jours) .

Variante 2 (devis N°2) : hébergement en demi-pension pour 7 nuits **cf fiches contraintes**

- Transfert bus du groupe Helsinki Hôtel centre ville vers Vantaa lieu de formation (Variante 2 : 6 jours).

**Lot 3 : ROVANIEMI transports et hébergements en pension complète.**  
Le groupe peut être divisible si les hébergements sont proches

- transfert du groupe Rovaniemi aéroport vers hébergement centre ville Aller et retour (le jeudi et le samedi)
- Hébergement en hôtel ou auberge de jeunesse en pension complète sur site ou ailleurs avec un minimum de 2 chambres doubles **cf. fiches contraintes**
- Transfert A/R Rovaniemi au village du père Noël le jeudi soir.
- Vol Helsinki / Rovaniemi aller /retour Sur compagnie régulière avec 1 bagage en soute départ jeudi 27/02/2020 et retour le samedi 29/02/20 dans 1 après midi. **Cf fiches contraintes**
- location d'une salle de conférence pour 40 personnes pour 3 demi journées (vendredi de 10h à 16 h et samedi matin de 9h à 12h )

*Ces 3 lots contiendront une clause d'annulation pour attentat, catastrophe naturelle ou autre cause entraînant l'interdiction des voyages par les autorités françaises.*  
*Assurance annulation.*

**Nombre d'adultes participants : 36.**

**V) A- Contact :**

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'établissement via la plateforme <http://site.aji-france.com/> et site BOAMP

Les organisateurs pourront être contactés par cet intermédiaire.

**Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :** Les offres devront être déposées **UNIQUEMENT et OBLIGATOIREMENT sur la plate forme** <http://site.aji-france.com/> BOAMP (Art.41 du décret n°2016-360CMP) au plus tard le 6 octobre 2019 à 12 h.

V) **B- Contenu des offres :** L'offre devra contenir **l'acte d'engagement** selon le modèle joint dûment signé par le candidat ainsi que la **déclaration sur l'honneur** ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution. **Le lot 2 devra comporter les 2 devis distincts.**

VI) **Le devis devra faire apparaître clairement les divers postes de dépenses comme suit :** transport / hébergement et restauration / coût agence/visites/location de salle...

VII) **Critère de jugement des offres :** les critères de jugement des offres sont :

- Qualité du produit.....40%
- Qualités des prestations proposées.....10%
- Prix.....50%

VIII) **Délai de validité des offres :** 160 jours.

IX) **Prix et règlements des comptes :**

**Contenu des prix :** les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés HT et toutes taxes comprises (TTC) dans la proposition de prix.

Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

X) **Règlement :**

Tout premier règlement sera réalisé sur facture d'acompte.

Les règlements s'effectueront par mandat administratif avec virement.

XI) **Délai d'exécution:** Les prestations ou fournitures devront être exécutés aux dates indiquées avec possibilités de légères modifications.

XII) **Notification :** le marché sera notifié au titulaire avant le 15 octobre 2019.

Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site [www.aji.com](http://www.aji.com) .

A Porto-Vecchio, le 6-09-2019  
Le Provisieur, responsable des marchés

